

Questions orales

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA PROPOSITION DU PREMIER MINISTRE RELATIVEMENT À LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je désire poser une question au vice-premier ministre. Le gouvernement nous propose une enquête par un enquêteur soi-disant indépendant, mais nommé par le premier ministre. Le mandat de l'enquête sera aussi écrit par le premier ministre, par ce même premier ministre qui déclarait hier soir que le ministre sera exonéré de tout blâme.

Comment le gouvernement pense-t-il nous faire «avalier» qu'une telle enquête organisée par le premier ministre sera préférable et sera aussi impartiale qu'une enquête menée au grand jour par un comité de cette Chambre?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique et son propre leader à la Chambre ont déjà posé cette question hier. La même réponse vaut toujours. Le député laisse entendre qu'il n'y a personne au Canada qui ait la réputation et l'intégrité nécessaires pour effectuer une enquête impartiale. Je ne suis pas d'accord du tout avec lui et je suis sûr qu'au fond de lui-même, il sait fort bien qu'une telle personne existe.

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT VEUT FAIRE UNE ENQUÊTE LOIN DU PARLEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, tout ce que j'aimerais, c'est qu'on nous réponde franchement. Pourquoi faire une enquête loin du Parlement, par une nomination du régime, suivant un mandat écrit par le régime? Est-ce que cela ne serait pas en fait pour «étouffer» une affaire qui est trop embarrassante pour le gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, après avoir dressé le bilan des questions qui ont été posées hier, j'ai donné l'assurance aux députés que toutes les déclarations et allégations, modérées ou excessives, entendues aux Communes, feront partie du mandat de l'enquêteur. Il en sera de même du code d'éthique et de la lettre du premier ministre du 9 septembre dernier. Qu'y a-t-il de plus équitable que de soustraire cette affaire à l'esprit revanchard et partisan de la Chambre des communes pour en saisir un enquêteur impartial qui dressera un rapport public avec possibilité de le renvoyer à un comité? N'est-ce pas la ligne de conduite par excellence en toutes circonstances?

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Prétend-il qu'il est impossible de former un jury composé de députés capables de mener une enquête juste et indépendante, comme cela s'est toujours fait dans des cas comme celui-ci?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, en toute justice, si nous suivions cette voie dans le cadre de notre procédure normale, et si le comité ou jury présentait un rapport favorable, les collègues du député seraient les premiers à accuser les députés de la majorité d'avoir voulu blanchir leur collègue.

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR SOIT RENVOYÉ À UN COMITÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le vice-premier ministre ne croit-il pas qu'il préjuge du résultat de l'enquête?

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Afin de satisfaire les besoins du Parlement, le premier ministre suppléant pourrait-il s'engager aujourd'hui à ce que le rapport découlant de l'enquête indépendante soit renvoyé, par une motion de la Chambre à un de ses comités aux fins d'étude, et à ce qu'il ne porte que sur les faits et ne contienne aucune recommandation?

● (1430)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Manifestement, c'est le député qui préjuge du résultat de l'enquête et non pas moi. Je suis persuadé qu'il souhaite laisser à une personne impartiale toute la latitude voulue pour examiner les faits. Il désire certainement lui confier le mandat le plus large possible . . .

M. Broadbent: Ce n'est pas ce que votre règlement dit. Pas du tout.

M. Nielsen: . . . afin qu'elle puisse examiner toutes les questions qui ont été soulevées à la Chambre des communes au sujet de cette affaire . . .

M. Deans: Non.

M. Nielsen: . . . notamment tout ce qui a été dit dans les médias, le code d'éthique . . .

M. Broadbent: Lisez la lettre du premier ministre.

M. Nielsen: . . . et la lettre du premier ministre. Le député ne veut certainement pas restreindre ce mandat, mais plutôt l'élargir.

[Français]

LE REMPLACEMENT DU MINISTRE DÉMISSIONNAIRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Quand le ministre des Pêches et Océans a démissionné, c'est le vice-premier ministre qui l'a remplacé. Quand le ministre de la Défense nationale a démissionné, c'est le vice-premier ministre qui l'a remplacé. Pourquoi, cette fois-ci, le premier ministre a-t-il remplacé l'ancien ministre par le ministre des Transports? Est-ce que c'est parce que lui, comme tous les Canadiens et les Canadiennes, a perdu confiance en notre vice-premier ministre?